



**Assemblée générale du 17 septembre 2020
Rapport financier 2019**

Ce rapport accompagne les comptes 2019 certifiés par notre expert-comptable transmis en annexe. Les grandes lignes du compte de résultat 2019 figurent en page 2 de ce document.

Les points les plus significatifs sont les suivants

1. Le bilan global : 100 401€

En diminution par rapport à 2018 (diminution de 22 000 € soit 20%) cette diminution s'explique principalement par un budget rénovation et travaux en nette baisse, un appartement (studio à Charenton) de moins et une place inoccupée à Paris 12e.

A noter une recette exceptionnelle de 5 000 € nettement inférieure à celle de 2018 où les recettes exceptionnelles s'élevaient à 20 000 €

2. Chiffre d'affaires de 250 540€

Également en légère baisse (10 000 € soit 4 % due principalement aux places inoccupées et à des retards de paiement.)

3. Déficit de -3 024€

Ce déficit est dû à la constitution d'une provision pour compenser des dettes de résidents dont la récupération est aléatoire (il s'agit principalement d'un résident qui a accumulé une très grosse dette suite à des difficultés avec la CAF et nous ne sommes pas certains de pouvoir récupérer ces impayés

En conclusion :

En 2019 nous avons pu rénover 2 appartements et en remettre en état deux autres tout en maintenant le fond associatif et en conservant la provision pour travaux constituée en 2016 qui a été par ailleurs augmentée de 5000 € grâce à une subvention exceptionnelle du département de Paris (subvention prévue pour l'aménagement des nouveaux appartements qui auraient dû être livrés en 2019).

L'assemblée générale doit donc voter pour

- **d'une part approuver ces comptes**
- **d'autre part affecter le résultat (déficit de -3 024 €) en report à nouveau pour 2020**

Grandes lignes du compte de résultats 2019

Recettes : 349 368 €

Cotisations : 135 €.

Subventions : 95 000 € pour le fonctionnement

Maintien des subventions de fonctionnement des hôpitaux de Saint-Maurice (70 k€) et du département de Paris du département de Paris 25 k€

Nous avons par ailleurs bénéficié de 5 000 € du département de Paris de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de nouveaux appartements toutefois cette provision pour travaux futurs n'apparaît pas dans le compte de résultat

Transferts de charges et divers : 2 041 €

Produits divers (dont produits financiers) : 1 651 €

Loyers et charges payés par les résidents : 250 541 € (stable par rapport à 2018)

- Loyers et charges (charges locatives et fluides quand ils sont payés par Agate) et APL (quand elles sont perçues par Agate) : **236 541 €**
- Provisions forfaitaires pour petits travaux d'entretien et frais de gestion : **14 000 €.**

+++++

Dépenses : 352 392 €

Les principales dépenses de fonctionnement courant d'Agate sont les suivantes

Fonctionnement de l'association 81 400 €

- Les dépenses de personnel 65 500 € :
en baisse de près de 10% en raison des congés maladie et maternité de l'assistante de gestion
- Les dépenses de comptabilité 6 800€ en baisse de près de 30% principalement en raison de l'embauche de F Lamyne
- Les dépenses de fonctionnement 4 600-€
- Renovation et complément du logiciel pamplemousse 4 500€ (investissement)

Dépenses de rénovation et d'aménagements des appartements 17 200 €

- Rénovation complète de 2 appartements (square Dolet et rue KX Roussel à Alfortville)
- Remise en état nettoyage de 2 appartements (rue du val d'osnes et bd Diderot)

Maintenance des appartements : 6 600 € :

En fait le montant des frais de maintenance et aménagement courant est de 17 500 € mais 11 000 € environ sont couverts par les provisions forfaitaires payées par les résidents (Cf rubrique suivante)

Dépenses directement liées aux appartements hors rénovation et maintenance : 247 300 €

« Loyers et charges payées par les résidents » : en grande partie couverts par les « loyers » payés par les résidents mais pas intégralement en raison des périodes où les appartements restent inoccupés. L'écart qui reste stable s'élève à environ 10 800 € soit environ 4.5 % du montant perçu par Agate.

+++++

Résultat : Déficit de 3024 €

en raison de la constitution d'une provision pour dettes éventuellement non récupérables